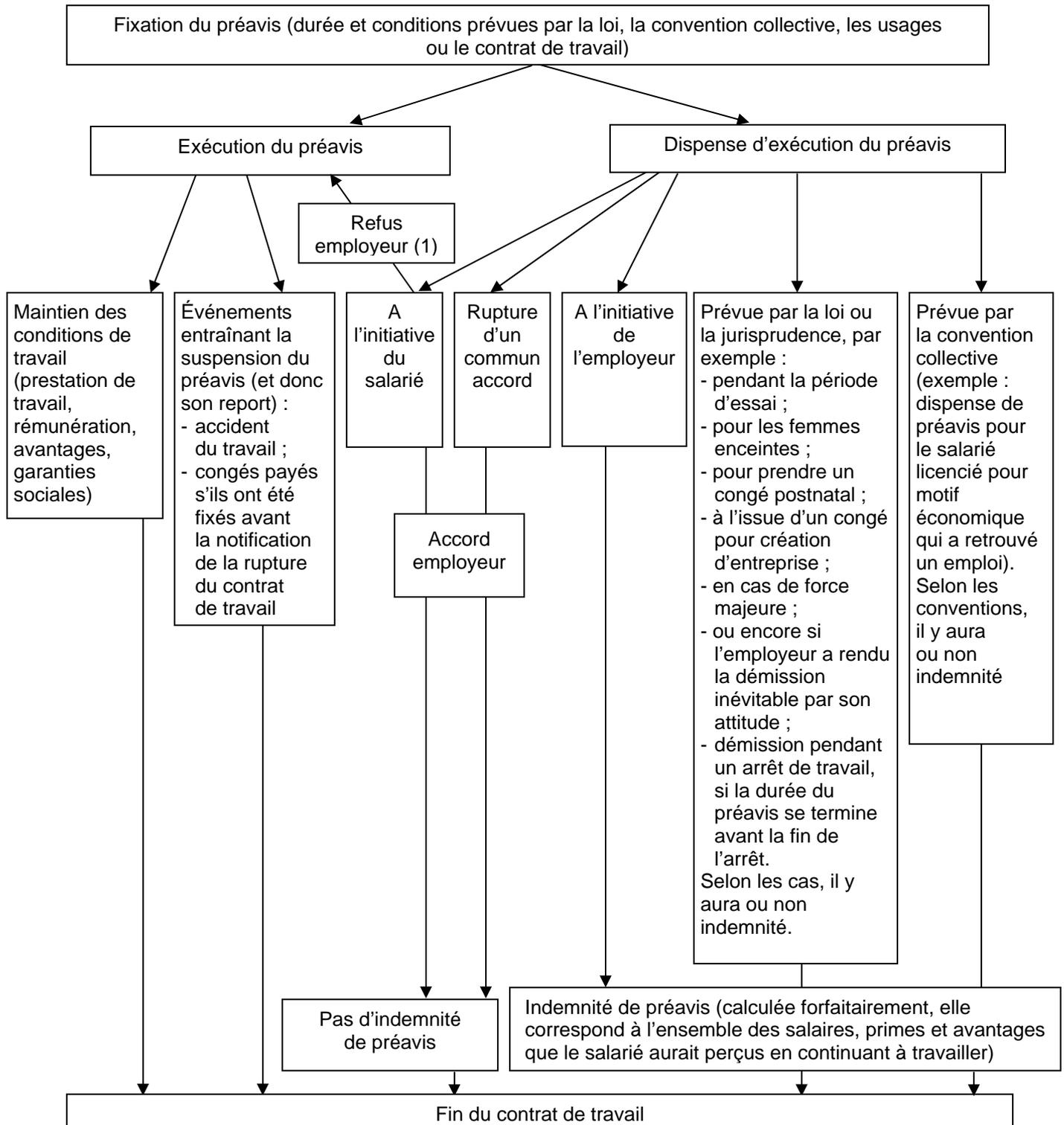


## Les conditions et la durée du préavis



(1) Le salarié licencié ou démissionnaire qui a échoué à obtenir une dispense de préavis auprès de son employeur et qui quitte l'entreprise devra verser à l'employeur une indemnité compensatrice égale aux salaires qu'il aurait dû percevoir s'il avait exécuté son préavis.

